



N°1852 - février 2020

# LA VOIX DU COMBATTANT

Le magazine de l'Union nationale des combattants

## Rwanda : France Turquoise ne baisse pas les armes



### Coup de cœur de la rédaction

Plongée au cœur de  
*La Tranchée des poncifs* p.2

### Regards sur 1939-1945

Les Corps francs face à  
la ligne Siegfried p.20

### Témoignage AFN

La guerre vue  
du ciel p.22

### Éditorial

Mémoire et citoyenneté p. 3





# Les accusations contre **Turquoise** : une opération de désinformation

**Les événements dramatiques du Rwanda et l'opération Turquoise se sont passés il y a 25 ans. Il n'est pas inutile d'en rappeler succinctement l'histoire.**

Début 1994, après une guerre qui durait depuis de trois ans entre des rebelles tutsis venant d'Ouganda et les hutus du gouvernement légitime rwandais, un processus de réconciliation sous l'égide de l'Onu était en cours. Mais l'assassinat du président hutu Habyarimana le 6 avril 1994 déstabilisa brutalement le pays et déclencha le début d'une guerre civile entre les communautés. Après deux mois de massacres et devant la passivité des grandes puissances face à ce qui devint un génocide, la France décidait d'intervenir avec un mandat de l'Onu pour arrêter les tueries et protéger les populations en toute impartialité. Ce fut le déclenchement de l'opération Turquoise en juin 1994, décision courageuse car nous avions soutenu auparavant les hutus du pouvoir légitime en place et nous n'étions pas les mieux placés pour intervenir. C'est pourquoi devant la lâcheté des autres grandes puissances cette intervention a fait honneur à notre pays. Bien qu'intervenant tardivement, la Force Turquoise a permis dans un premier temps de sauver des milliers de vies tutsis et hutus puis de protéger les populations dans le sud-ouest du

Rwanda, avec l'instauration d'une zone de sécurité interdite aux belligérants. La sécurité étant assurée, les besoins humanitaires énormes ont nécessité l'engagement de la Force dans l'action d'aide humanitaire. Je souligne et rends hommage à l'intelligence, la générosité, le dévouement et la compétence des cadres et des soldats engagés dans cette opération pour une action à laquelle ils n'avaient pas été préparés.

La situation s'étant stabilisée et le calme revenu, la Force Turquoise quittait le Rwanda deux mois après son arrivée. Son bilan a été à l'époque unanimement salué par la communauté internationale et par les différents observateurs journalistes ou humanitaires.

Or, quelques années plus tard, des mises en cause sur l'action des soldats de Turquoise se sont multipliées. Elles ont été initiées depuis les Etats-Unis par l'International Herald Tribune reprises par l'ONG Human Right Watch et relayées complaisamment en France par l'association Survie et de nombreux journalistes "engagés", des procureurs auto-proclamés, des antimilitaristes et des anticolonialistes soutenus par le régime de Kigali, des journalistes alléguant que les officiers de Turquoise étaient complices du génocide. Les mises en cause se sont multipliées en continu pendant des années contre les soldats français accusés d'avoir aidé les hutus génocidaires, refusé d'intervenir pour secourir les tutsis (Bisesero), participé eux-mêmes aux massacres, protégé et

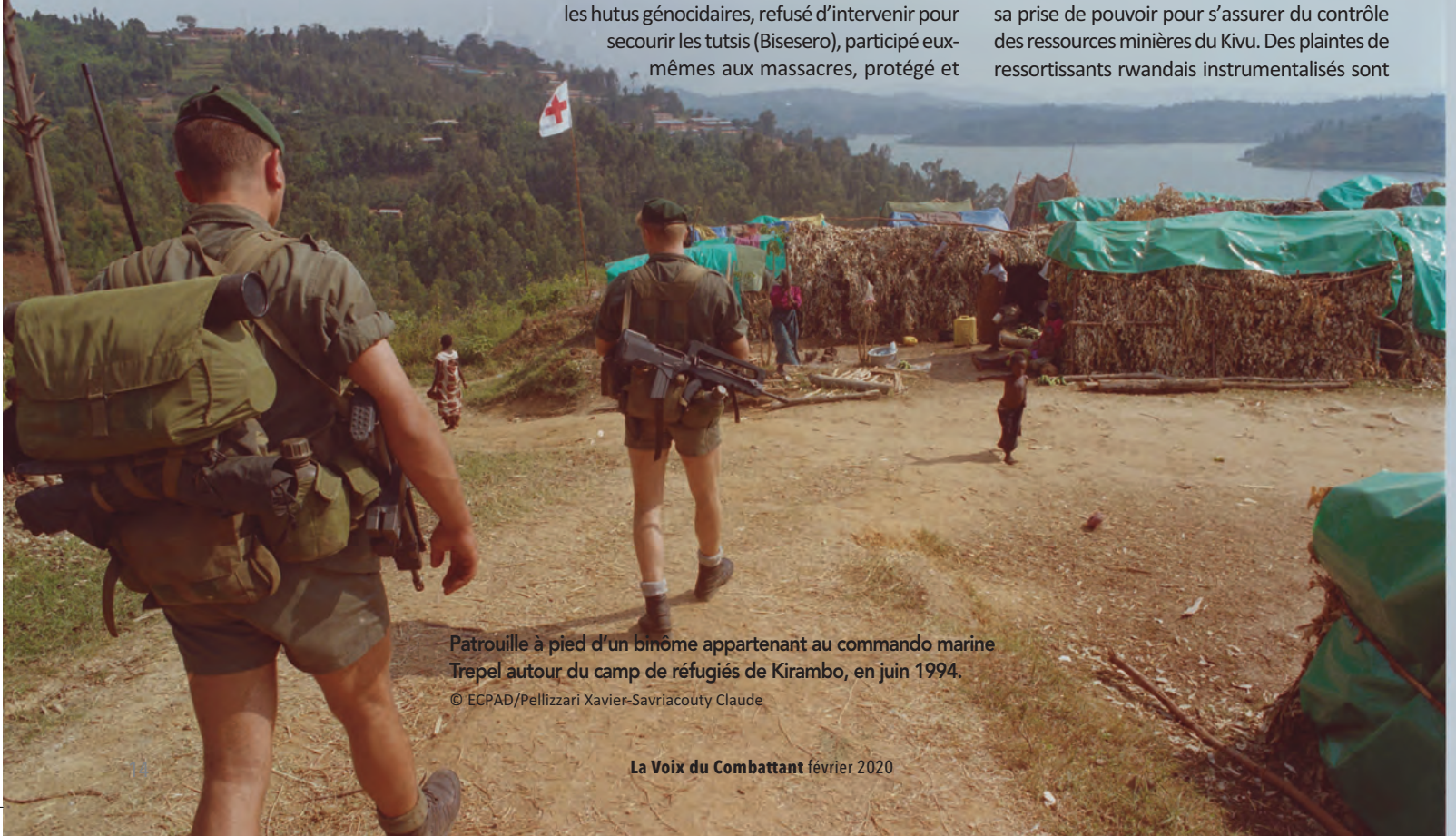


Le général Jean-Claude Lafourcade, commandant l'opération Turquoise.

© Coll. particulière

exfiltré le gouvernement hutu intérimaire impliqué dans le génocide, de n'avoir pas désarmé les milices, d'avoir effectué des livraisons d'armes aux génocidaires etc.

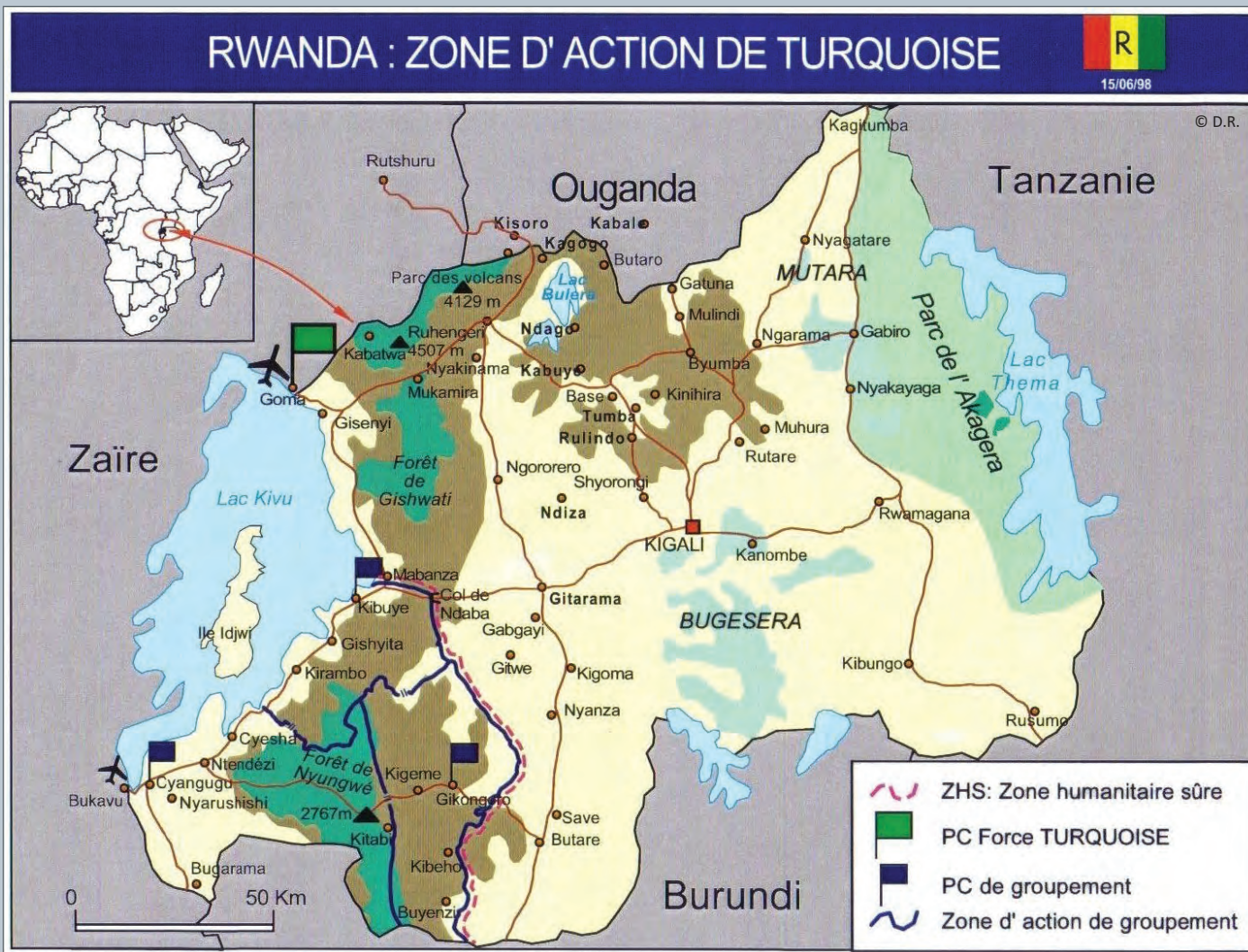
En 2004, le général Paul Kagame - qui avait pris le pouvoir à l'occasion du génocide - fut alors accusé par une juridiction française d'être responsable de l'assassinat du président rwandais Habyarimana, événement déclencheur des massacres. En réaction, il a mis en œuvre un plan de communication et de désinformation redoutable appuyé par les Américains qui ont favorisé sa prise de pouvoir pour s'assurer du contrôle des ressources minières du Kivu. Des plaintes de ressortissants rwandais instrumentalisés sont



Patrouille à pied d'un binôme appartenant au commando marine Trepel autour du camp de réfugiés de Kirambo, en juin 1994.

© ECPAD/Pellizzari Xavier-Savriacouty Claude





alors déposées en France en 2005, soit 10 ans après l'intervention, contre les soldats français (viols, assassinats etc...). Ces procédures ont été qualifiées par la justice française de « *complicité de génocide* » et de « *crimes contre l'humanité* ». En 2006, un rapport de commande du pouvoir de Kigali (rapport Mucyo) a produit des témoignages de ressortissants rwandais manipulés ou sous la contrainte accusant les soldats de Turquoise de nombreux crimes. En 2007, le gouvernement de Kigali a publié un communiqué officiel accusant la France et ses soldats de complicité avec le génocide et d'avoir même « *participé à l'exécution du génocide* ». Une vingtaine d'officiers français étaient ainsi cités et menacés de poursuites internationales. L'absence de réaction inexplicable du gouvernement français de l'époque n'a pu que cautionner ces graves accusations.

Cette désinformation permanente et la mise en cause des soldats français par Paul Kagame s'expliquent par une volonté constante de détourner l'attention de la communauté internationale sur sa stratégie de conquête de pouvoir, sur les massacres de masse qu'il a commis et sur la nature de son régime caractérisé par une totale absence des libertés, comme l'indique l'Onu. Car la réalité des faits démontre la

manipulation. En 1994, l'opération Turquoise s'est déroulée sous le regard de centaines de journalistes, humanitaires et représentants de l'Onu présents sur le terrain. Aucune mise en cause de l'action des soldats français n'a eu lieu à l'époque. Au contraire, c'est un sentiment de reconnaissance qui a prévalu devant le bilan positif de cet engagement.

### Le combat n'est pas terminé

Par ailleurs toutes les critiques et accusations énoncées quelques années plus tard ne sont argumentées que par des témoignages instrumentalisés ou des analyses personnelles engagées. Aucune preuve matérielle, ni documents opérationnels, ni directives politiques, ne viennent valider ces affirmations.

Enfin, la justice française, après des années d'instruction, a réfuté les accusations contre les militaires de Turquoise. Le Pôle Génocide ayant instruit le dossier des plaintes de 2005 pour « *crimes contre l'humanité* » a déposé des conclusions de non-lieu disculpant totalement les soldats français.

Or, ce sont quelques journalistes et historiens courageux qui ont permis de contrer cette opération de désinformation, Pierre Péan, Judi Rever, Bernard Lugan, Charles Onana en particulier.

Animés par la volonté de rétablir la vérité sur les événements dramatiques de 1994, ils se sont appuyés sur une recherche historique, un travail d'investigation et des preuves matérielles pour dénoncer les mensonges et les contre-vérités. Ils ont ainsi contribué à défendre l'honneur de la France et des soldats français et rétablir une vérité historique sur ces événements. Mais la majorité des journalistes français a systématiquement ignoré ce travail de recherche de la vérité, en montrant une soumission constante et complaisante au plan de désinformation de Kigali. Ils ont montré et montrent toujours un grave manquement à la déontologie de leur profession qui demande d'exposer les faits à charge et à décharge.

Le ministère des Armées nous apporte son soutien et a organisé aux Invalides une journée de commémoration pour le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'opération Turquoise, qui a été une affirmation de reconnaissance efficace appréciée.

Le combat n'est pas terminé. Nous souhaitons que la vérité sur les événements du Rwanda s'installe définitivement. Car nous ne voulons pas que nos petits-enfants lisent dans les livres d'histoire que les soldats français ont été complices d'un génocide au Rwanda en 1994. ■





© ECPAD/Xavier Pellizzari ou Claude Savriacouty

Juin 1994, des religieuses de Saint-Sulpice et militaires français lors de l'opération d'évacuation de ressortissants à l'aéroport de Bukavu. (Zaïre)

## « Préserver l'honneur des soldats de Turquoise »

**Depuis de nombreuses années, l'association France-Turquoise lutte contre les attaques dont l'armée française fait régulièrement l'objet. Elle a récemment reçu le prix Clara-Lanzi de l'association Secours de France, pour son combat.**

L'association France-Turquoise, présidée par le général Jean-Claude Lafourcade, est aux avant-postes de la lutte contre la désinformation. Elle a pour objet de rassembler les militaires, anciens de l'opération Turquoise, mais aussi ceux des précédentes interventions militaires de la France dans ce pays, ainsi que les anciens coopérants (civils et militaires) et les sympathisants (civils et militaires) qui voudront se joindre à eux, autour des objectifs suivants : « défendre et promouvoir, par tous les moyens appropriés, la mémoire et l'honneur de l'armée française et des militaires français ayant servi au Rwanda ; participer, par tous les moyens appropriés, à l'établissement ou au rétablissement de la vérité sur l'action de l'armée française et des militaires français au Rwanda ; et enfin de défen-

dre et promouvoir, par tous les moyens appropriés, les intérêts moraux, juridiques et sociaux de ces militaires, de leurs familles et ayant-droits ».

L'association France-Turquoise est soutenue dans son combat par Secours de France, en particulier. Le 20 novembre dernier, son président Jean-Marie Schmitz a ainsi remis le prix Clara-Lanzi 2019 à France-Turquoise devant une assistance nombreuse. « Vous pourriez ajouter un autre titre à votre brillante carrière militaire d'officier parachutiste des troupes de marine, que vous avez achevée à Lille comme patron de la Force d'action terrestre, après avoir été notamment chef de cabinet de Marcel Bigeard lorsqu'il fut secrétaire d'État à la Défense, et chef de corps du 8<sup>e</sup> RPima. Cet autre titre, c'est d'avoir, par votre action tenace, préservé l'honneur des anciens de Turquoise, apporté votre pierre à l'éclosion de la vérité sur cette période troublée de notre histoire, mais aussi et peut-être surtout d'avoir montré à ceux qui portent aujourd'hui les armes de la France et à ceux qui demain choisiront de les servir, qu'ils ont des chefs capables de les protéger et que leur vocation de servir avec honneur et fidélité mérite la reconnaissance du

pays », a déclaré Jean-Marie Schmitz en remettant le prix au général (2S) Lafourcade. Il a par ailleurs fait part de certaines avancées récentes : « La vérité historique commence à se faire jour, et France-Turquoise y contribue efficacement. Aux calomnies récurrentes, on peut désormais opposer de puissants contre-feu : les déclarations de Carla Del Ponte, l'ancienne présidente du Tribunal pénal international, les livres de Pierre Péan, de Charles Onana, du colonel Jacques Hogard, de la journaliste canadienne Judi Rever, dont la longue et minutieuse enquête établit les crimes de guerre perpétrés par le FPR de M. Kagamé ».

### Travaux de recherche et publications

Des officiers français ayant exercé des fonctions de commandement au sein de la Force Turquoise ont pris la plume en diverses occasions. Certains ont publié des ouvrages, d'ores et déjà présenté par *La Voix du Combattant*. C'est le cas par exemple du livre du colonel Jacques Hogard (*Les larmes de l'honneur, 60 jours dans la tourmente du Rwanda*, paru en 2005), du général Lafourcade (*Opération Turquoise - Rwanda 1994*, paru en 2010 aux éditions Perrin), du géné-



ral Didier Tauzin (*Je demande justice pour la France et ses soldats*, paru en 2011).

Mais d'autres spécialistes commencent à s'intéresser à ce sujet, comme l'a noté Jean-Marie Schmitz. Ainsi, dernière publication sur ce sujet, le livre *Rwanda, la vérité sur l'opération Turquoise - Quand les archives parlent*, publié en octobre dernier chez L'Artilleur et écrit par le journaliste et docteur en science politique franco-camerounais Charles Onana. L'auteur a passé plus de dix ans à explorer toutes les archives et à recueillir de multiples témoignages, devenant l'un des spécialistes les plus pointus de la région des Grands Lacs. « *Depuis plus de vingt ans, journalistes, membres d'ONG, chercheurs et surtout le régime du Rwanda accusent la France d'avoir participé à la préparation puis à l'exécution du génocide. Un officier français reprend d'ailleurs les mêmes accusations. Celles-ci sont-elles exactes ? Sur quelles preuves reposent-elles ?* », s'est interrogé Charles Onana. Après plus de dix années de recherches dans les archives du Conseil de sécurité, de l'Élysée, du ministère français de la Défense, celles du gouvernement des États-Unis et du Tribunal Pénal International pour le Rwanda, l'auteur démontre aussi que les dirigeants actuels du Rwanda ont, pendant plus de deux mois, empêché l'intervention de l'Onu, encourageant ainsi les massacres plutôt que l'arrêt des hostilités et le partage du pouvoir, comme le prévoyaient les accords de paix signés en 1993 à Arusha.

### Un colloque

En juin dernier, France-Turquoise a organisé avec le ministère des Armées la commémoration du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'opération Turquoise. La ministre Florence Parly a inauguré une exposition photos, avant la projection du film "*Turquoise, je me souviens*", réalisé par l'ECPAD à partir d'images d'archives et de témoignages récents. Deux tables rondes ont été organisées dans l'auditorium du musée de l'Armée. Elles ont été introduites par l'amiral Lanxade, chef d'état-major des Armées à l'époque de Turquoise, qui a rappelé les conditions dans lesquelles l'opération a été lancée. Animées par le journaliste Philippe Chapleau, ces tables rondes ont permis d'entendre les témoignages de participants de terrain : officier, sous-officier, aumônier, médecin, infirmière, reporter de l'ECPAD. Enfin, le général d'armée François Lecointre, chef d'état-major des Armées, commandant de compagnie pendant l'opération Turquoise, a conclu cette séance de tables rondes en rappelant la complexité de cette opération et en fustigeant ceux qui veulent des « *vérités simples* ». ■ B.G.

### Quelques repères

- Depuis 1990, les troupes françaises sont présentes au Rwanda afin d'apporter un soutien militaire au régime en place, en vertu de l'accord d'assistance militaire technique passé entre la France et le Rwanda en 1975.
- Une offensive du Front patriotique rwandais (FPR), mouvement politique et militaire essentiellement constitué de descendants de Tutsi réfugiés en Ouganda dans les années 1960, en direction de la capitale Kigali, nécessite de lancer le 4 octobre 1990 une opération de déploiement d'unités françaises, baptisée *Noroît*, afin de protéger les ressortissants européens et en particulier français. Une conciliation entre les différentes factions (FPR, FAR, gouvernement et partis politiques d'opposition) est scellée lors des accords d'Arusha le 4 août 1993, permettant un partage du pouvoir entre Hutu et Tutsi. Cette conciliation tourne court car les instances de transition sont maintes fois repoussées. La tension monte entre les FAR et le FPR malgré la création en octobre 1993 d'une opération de maintien de la paix de l'Onu intitulée Mission des Nations-Unies pour l'assistance au Rwanda (Minuar).
- Le 6 avril 1994, la disparition du président rwandais Habyarimana, victime d'un attentat (l'avion le transportant étant abattu), relance la guerre civile.
- L'opération *Amaryllis* conduite par l'armée française est déclenchée dès le 8 avril 1994 afin d'évacuer les ressortissants français et étrangers du Rwanda, soit environ 1400 personnes dont plus de 400 Français, avec le concours de l'armée belge. L'intervention se cantonne à la ville de Kigali et à ses alentours et se déroule tandis que la guerre civile s'intensifie et que les massacres s'accroissent, aboutissant au génocide des Tutsi d'avril à juillet 1994 lors duquel environ un million de personnes sont exterminées.
- Face à cette situation, la résolution 929 du Conseil de sécurité déposée par la France auprès de l'Onu, autorisant une intervention armée à but humanitaire, est votée. L'opération Turquoise, organisée par la France, débute le 22 juin 1994 et se termine le 21 août 1994.

Elle est conséquente par ses engagements humain et matériel, les troupes françaises comptant plus de 2500 militaires et le dispositif de soutien logistique étant maintenu jusqu'au 5 septembre 1994. Dès le vote de la résolution, un pont aérien est réalisé entre Paris et Goma, projetant ainsi hommes et matériels au Zaïre. Parallèlement, l'armée de l'Air installe une base aérienne à Kisangani. Le mandat onusien confie aux troupes françaises la charge d'identifier les populations civiles menacées en territoire rwandais, de les protéger, de les soigner et de les mettre en sûreté. Les forces françaises, placées sous les ordres du général Jean-Claude Lafourcade, comprennent principalement des éléments de l'armée de Terre, de l'armée de l'Air et du Service de santé. Les unités sont déployées au Zaïre (Bukavu, Goma) et au Rwanda, créant ainsi une zone humanitaire sûre (ZHS) entre Kibuye, Gikongoro et Cyangugu. L'intervention française permet d'apporter une assistance médicale et humanitaire aux populations réfugiées à la frontière zaïroise et dans la ZHS.

- Le 16 juillet, la situation bascule : les troupes rebelles atteignent Gisenyi, ville frontalière de Goma, repoussant ainsi un million de réfugiés. Si, en ZHS, le dispositif français permet de parer au plus pressé et d'assurer la survie des 2 millions d'habitants de la zone et des 2,5 millions de réfugiés, à Goma, en revanche, aucune structure n'est capable d'accueillir ce flux massif. Au bout de quelques jours, l'épidémie de choléra se propage et les morts jonchent la ville (50000 morts). La situation sanitaire se dégrade. Malgré les faibles ressources humaines présentes, le général Lafourcade mobilise tous les moyens disponibles pour faire face à ce drame : camion citerne, soins, déploiement des équipes de la Bioforce, distribution de nourriture par le BSL (Bataillon de Soutien Logistique), enfouissement des corps, remise en état de la piste d'aviation de Goma par le Génie de l'Air. Face à ces efforts énergiques, la situation se stabilise. Le mandat des troupes françaises se terminant, la passation de pouvoirs s'effectue entre les unités et la Minuar II.

Juillet 1994, alignement de blessés sur des brancards posés à même le sol, protégés par une couverture de survie et pris en charge par le service de santé militaire devant faire face à l'ampleur des soins à prodiguer. Goma (Zaïre)



© ECPAD/Xavier Pellizzari ou Claude Savriacouty